



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 18 juin 2021 par le Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de la Formation professionnelle et des Relations internationales sur un projet d'arrêté 2021/966 du Collège de la Commission communautaire française 'accordant aux stagiaires sous convention de stage dans le cadre d'une formation de chef d'entreprises un droit de s'absenter sans perte de leur allocation afin de recevoir un vaccin contre le coronavirus COVID-19', a été rayée du rôle le 25 juin 2021, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.